

LE RAPPEL GENERAL

Bulletin d'information officiel des arbitres et des commissaires de régates de la FFVoile



JANVIER 2016



AU SOMMAIRE :



- Groupes d'arbitres nationaux 2016 (en annexe)
- Décisions Bureau Exécutif et Conseil d'Administration FFVoile
- Formation Continue des Arbitres Course au Large
- Dans nos Régions
- Table des Ratings Dériveurs et Quillards Voile Légère
- IRC/ORC Equipage et Poids
- Mise à Jour de la Clé Arbitre
- Une Excellente Année



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
Commission Centrale d'arbitrage
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 12 / 03 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr



LE RAPPEL GENERAL - Janvier 2016

GROUPES D'ARBITRES NATIONAUX 2016

Vous trouverez, en document joint à ce Rappel Général, les groupes d'arbitres nationaux 2016, groupes valides du 1er janvier au 31 décembre 2016.

DÉCISIONS BUREAU EXÉCUTIF ET CONSEIL D'ADMINISTRATION FFVOILE

Le **Bureau Exécutif de la FFVoile du 28 octobre 2015**, puis le **Conseil d'Administration du 28 novembre 2015** ont validé les modifications suivantes du Règlement des diplômes, qualifications, fonctions de club et formation de la FFVoile :

1°) qualification de jaugeur-e d'épreuve:

- Suppression de la qualification régionale de jaugeur-e d'épreuve de la FFVoile pour ne conserver que la seule qualification nationale,
- Modification des conditions d'accès à la qualification de jaugeur-e d'épreuve national-e,
- Modification du cursus de formation.

2°) féminisation des termes employés :

La modification dans la forme de ce Règlement afin de féminiser les termes employés, en reprenant les termes utilisés dans le logiciel de désignation des arbitres de la FFVoile, a également été validée.

3°) qualification de juge :

Modification des conditions d'accès à la formation nationale pour les juges régionaux-ales :

- Suppression du délai de 2 ans entre l'obtention de la qualification régionale et l'accès à la formation nationale,
- Suppression de l'obligation d'avoir arbitré au moins 5 compétitions régionales.

Le Règlement des diplômes, qualifications, fonctions de club et formation de la FFVoile a été actualisé en conséquence. De ce fait, les personnes souhaitant acquérir la qualification de jaugeur-e d'épreuve national-e devront passer le tronc commun de la formation régionale harmonisée puis envoyer leur dossier de demande d'entrée en formation nationale à la Commission Centrale d'Arbitrage. Si leur dossier est accepté, ces personnes intégreront alors le cursus classique d'entrée en formation nationale (une épreuve en immersion, 3 jours de théorie à la FFVoile à l'autonne et 3 évaluations pratiques).

Le **Bureau Exécutif du 28 octobre 2015** a également validé la liste (non exhaustive) des épreuves 2016 soumises à convention d'arbitrage (900 Nautiques, Voiles de St Barth, Course Croisière Edhec, New York Les Sables, Transat AG2R, Armen Race, Solitaire du Figaro, Tour de France à la Voile, Drheam Cup, Le Havre Allmer Cup, Tour de Belle Ile, Normandy Channel Race, Lorient Horta, Vendée Globe).

Le **Bureau Exécutif du 13 janvier 2016** autorise et recommande l'utilisation des règles expérimentales Match Racing 2016 pour l'ensemble des compétitions Match Racing de la FFVoile, selon les procédures d'application décrites dans la note diffusée par la World Sailing le 6 janvier 2016 et selon la prescription de la FFVoile à la RCV 86. Toutes les informations relatives à l'utilisation de ces règles sont consultables ici : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/matchracing.asp>



LE RAPPEL GENERAL - Janvier 2016

DÉCISIONS BUREAU EXÉCUTIF ET CONSEIL D'ADMINISTRATION FFVOILE (SUITE)

Le **Bureau Exécutif de la FFVoile du 13 janvier 2016** a validé la proposition de la Commission Centrale d'Arbitrage, suite à la décision validée lors du BE du 28 octobre modifiant le cursus de formation des jaugeur-e-s d'épreuve et supprimant cette qualification régionale. Ainsi, les 45 arbitres possédant à ce jour une qualification de jaugeur-e d'épreuve régional-e auront dès cette année plusieurs solutions et ils/elles pourront soit :

- demander à suivre une formation nationale après acceptation du dossier par la CCA,
- demander à être renouvelé-e pour 2 ou 4 ans (2 ans pour les arbitres âgés de plus de 70 ans),
- demander à ne pas être renouvelé-e pour cette qualification.

Pour celles et ceux d'entre eux souhaitant être renouvelé-e-s, la procédure exceptionnelle de renouvellement été validée de la façon suivante :

- au 1^{er} janvier 2016, renouvellement possible pour 2 ou 4 ans (de 2016 à 2017 ou 2019)
- au 1^{er} janvier 2017, renouvellement possible pour 2 ou 3 ans (de 2017 à 2018 ou 2019)
- au 1^{er} janvier 2018, renouvellement possible pour 2 ans (de 2018 à 2019)
- au 1^{er} janvier 2019, renouvellement possible pour 1 an (2019)

Au 1^{er} janvier 2020, il n'y aura plus d'arbitres possédant une qualification de jaugeur-e d'épreuve régional-e.

FORMATION CONTINUE ARBITRES COURSE AU LARGE



Les 15 et 16 Janvier a eu lieu la formation continue des arbitres Course au Large, organisée à la Fédération Française de Voile par la Commission Centrale d'Arbitrage. 27 arbitres étaient présents.

Après une ouverture par Jean-Pierre Champion, le président de la FFVoile et par Jean-Luc Denéchau, le président de la CCA, les sujets suivants ont été discutés : zones interdites et DST, marques virtuelles, drones, organisation d'un départ, fichiers météo et routages.

DANS NOS RÉGIONS

La Commission Départementale d'Arbitrage du **Finistère** a organisé le 9 janvier 2016, sa désormais traditionnelle réunion annuelle des arbitres et commissaires aux résultats. Cette année, 46 participant-e-s avaient répondu à l'invitation d'Éric Humeau, président de la CDA, pour cette rencontre instructive et conviviale qui s'est déroulée au Pôle nautique de Concarneau. Ont été abordés, entre autres, les nouveautés réglementaires 2015 et la pratique du Match Racing.





LE RAPPEL GENERAL - Janvier 2016

DANS NOS RÉGIONS (SUITE)

Le 9 janvier encore, 60 arbitres du **Morbihan** dont plusieurs Jeunes Arbitres se sont réunis dans les locaux de la Société Nautique de La Trinité-sur-Mer pour leur réunion annuelle, en présence du président du Comité Départemental de Voile 56, Philippe Meunier et du président de la Société Nautique de la Trinité-sur-mer, Jean Poitou.

Animée par l'équipe de la Commission Départementale d'Arbitrage 56 (Alain Chenebault, Gwen Leroy et Guy Toureaux, également président de la CRA Bretagne), cette réunion s'est déroulée en deux parties. La première fut animée par Christophe Gaumont qui a présenté aux participants les points essentiels des nouvelles « recommandations ISAF pour la gestion des courses » et la seconde par Thierry Eveno, ingénieur de Météo France.



Ce sont 33 arbitres du **Nord Pas de Calais**, de la **Picardie** et les collègues belges francophones qui se sont retrouvés pour une journée organisée par la Commission Régionale d'Arbitrage et son Président Philippe Pasquesoone, au centre régional de Voile à Dunkerque, en présence de Jean-Michel Soyez, Président de la Ligue. Les échanges entre les intervenants (Gilles Brunel, Michel Couliou, Patrick Destailleur, Philippe Godeau, Pierre Noesmoen) et les participants ont été nombreux.

La Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue de **Haute Normandie** a organisé une formation initiale répartie sur 3 samedis du mois de janvier (les 16, 23 et 30 janvier). Au total, ce sont 15 stagiaires qui sont inscrits à ce tronc commun. Pour anticiper sur l'avenir (fusion entre Haute et Basse Normandie), 7 stagiaires bas normands venus de Honfleur et de Deauville ont participé à cette formation organisée par Patrick Villette et François Catherine, aidés d'Antoine Bazin, conseiller technique Basse Normandie.



Le 23 janvier, le colloque annuel des arbitres du **Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées** (34 présents) a eu lieu à la Société Nautique de Narbonne, organisé par Jean-Claude Bornes, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage de la ligue Languedoc-Roussillon, avec son équipe, en présence de Paul-Edouard Despierres, Président de la Ligue et de Corinne Aulnette, responsable de la Commission Centrale d'Arbitrage.

Matinée consacrée aux sujets généraux et aux bonnes pratiques des comités de course, après-midi consacrée aux travaux en atelier sur avis de course et instructions de course.



LE RAPPEL GENERAL - Janvier 2016

DANS NOS RÉGIONS (SUITE)

Enfin, la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue **Poitou-Charentes** organise une formation ou recyclage d'Arbitres régionaux (Comités de Course et Juges) qui aura lieu en quatre séances théoriques à La Rochelle du 13 février 2016 au 02 avril 2016 sous la responsabilité de Patrick MAURIN et Georges IKHLEF. Inscriptions auprès de Georges Ikhlef : gi-ikhlef@sfr.fr

TABLE DES RATING DÉRIVEURS ET QUILLARDS VOILE LÉGÈRE

Les rating Dériveurs et Quillards Voile Légère ont pour objectif de permettre à des bateaux de conceptions différentes de naviguer ensemble à l'occasion de régates interserie.

L'objectif visé est d'établir une forme d'équité par le biais d'un système de compensation des temps ou des distances de parcours. Cette compensation n'a pas vocation à être parfaite pour chacune des conditions de navigation potentiellement rencontrée.

La pertinence des classements réalisés à l'aide de ce système sera d'autant plus grande que plusieurs courses auront été disputées et ce dans des conditions météorologiques variées.

Les rating sont nationaux et basés sur les conditions de navigation rencontrées globalement en France métropolitaine et dans les DROM COM, ainsi que sur les parcours définis dans les « Instructions de Course Type » de la Fédération Française de Voile. Leur utilisation avec FREG est essentielle.

Les rating FFVoile sont destinés à être utilisés sur le territoire français lors des régates interserie en temps compensé : IND, INQ. Dans le cas où un organisateur souhaiterait créer des groupes à l'occasion d'une régate interserie à forte participation, ces groupes doivent être créés sur la base des rating et groupes de vitesse : Kids Light, Light, Medium, Fast.

Un rating peut être établi pour les bateaux de série ou de construction amateur. Seules les configurations standards définies par le constructeur, la jauge, voire les plans sont pris en compte.

Les ratings sont une des composantes du système Interserie, et une table par « paliers » a été créée. La performance moyenne potentielle d'un bateau y est représentée par son rating +/- 8 à 10%.

Des « paliers » d'environ 1 à 1,5% (soit : 10pts=30s, 20pts=1mn, 25pts=1mn 15s par heure de course en fonction du groupe de vitesse) ont été créés afin de regrouper les bateaux ayant des performances moyennes similaires. Ces « paliers » de vitesse permettent ainsi à chaque régatier, sur l'eau, d'avoir des références visuelles, en temps réel, de son placement dans la régate.

Pour les comités de course et les commissaires aux résultats intervenant sur des compétitions interserie dériveurs et quillards voile légère, seules ces tables sont à utiliser pour établir les résultats.

Tous les documents utiles relatifs à la table des ratings dériveurs et quillards sont consultables aux adresses suivantes :

Page générique : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp>

Page par pratique :

- Dériveur : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?id=Deriveurs>

- Quillards VL : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?id=Quillards>

Ainsi que sur l'Espace Voile Légère :

<http://espaces.ffvoile.fr/voile-legere>



LE RAPPEL GENERAL - Janvier 2016

IRC/ORC EQUIPAGE ET POIDS ?

Nous avons été questionnés par un arbitre préparant une compétition en IRC, celui-ci s'interrogeait sur les différences entre IRC et ORC par rapport à la notion de nombre d'équipiers et de poids de l'équipage. Il s'interrogeait également sur les moyens dont il disposait pour contrôler le bon respect ces règles de classe. Il nous a paru intéressant de vous faire partager les réponses que l'UNCL lui a communiquées (merci à Ludovic ABOLLIVIER).

Les règles de classe IRC permettent de calculer le poids de l'équipage soit en prenant en compte le nombre d'équipiers, soit la masse totale de l'équipage, sauf si l'avis de course publié par l'organisateur impose l'un ou l'autre de ces critères.

« RC IRC 22.4 Nombre d'équipiers / Poids de l'équipage 22.4.1 Les bateaux jaugés comme des monotypes, et portant cette indication sur leur certificat, doivent se conformer à leurs règles de classe pour ce qui concerne les limites de poids et de nombre d'équipiers, sauf s'ils sont libérés de cette obligation par l'Avis de Course »

1- Qui calcule le nombre d'équipiers ?

Le nombre d'équipiers inscrit sur chaque certificat est automatiquement calculé par le programme IRC en fonction d'un certain nombre de paramètres couverts par le secret de la formule de calcul.

2- Nombre ou masse, qui choisit ?

C'est l'organisateur qui décide de ce qu'il souhaite pour son épreuve.

Il connaît son épreuve et est donc le mieux placé pour choisir selon les caractéristiques de l'évènement. La Règle 22.4.3 lui ouvre les options de son choix. Par le biais de l'Avis de Course, il peut déclarer que la règle 22.4.2 ne s'applique pas et que, sur son épreuve, c'est le nombre d'équipiers « N », imprimé sur le certificat qu'il faut respecter. L'organisateur peut même opter pour N+1, N+2, N-1...

3- Comment le comité de course peut-il effectuer des contrôles ?

A défaut de précision dans l'Avis de Course, la Règle 22.4.2 s'applique (poids d'équipage). Quel que soit le choix de l'organisateur, poids ou nombre d'équipier, c'est un élément qu'un jugeur d'épreuve peut contrôler à tout moment (tout de suite après une arrivée en montant à bord pour constat dans le cas du nombre d'équipiers, en convoquant l'équipage pour contrôle du poids au retour au port après la dernière course du jour). Lorsque l'on fait un contrôle du poids de l'équipage, l'ensemble de l'équipage est pesé en « tenue légère », c'est-à-dire, sous-vêtements au moins + tee-shirt pour les plus pudiques...

4- ORC : Le propriétaire déclare un poids maximum, cette déclaration modifie-t-elle le rating ?

Le poids peut-être déclaré (Règle ORC 102.1). Par défaut, il est calculé (Règle ORC 102.2).

S'il est déclaré et que le poids déclaré est inférieur au poids calculé, la pénalité sur le rating (GPH) décroît (Règle 103.3). Pour l'ORC, il est précisé que les équipiers sont pesés en tenue légère. Ils peuvent être pesés avant le début de l'épreuve ou à d'autres moments. La Règle ne précise pas si le contrôle du poids de l'équipage doit intervenir à un moment particulier. Il est donc possible d'effectuer ce contrôle à tout moment pendant l'épreuve.



LE RAPPEL GENERAL - Janvier 2016

MISE À JOUR DE LA CLÉ ARBITRE

Voici la liste des documents ajoutés ou réactualisés :

- ⇒ Dans l'onglet CCA :
 - Le Rappel Général Décembre 2015
 - Groupes Nationaux des arbitres 2016
- ⇒ Dans l'onglet Règles de Classe :
 - Jauge JCH
 - Optimist
- ⇒ Dans l'onglet Règles :
 - Modifications et corrections ISAF aux RCV 2013-2016
- ⇒ Dans l'onglet Documents et Formulaire Type :
 - Instruction de Course et Avis de Course Type Match Race



UNE EXCELLENTE ANNÉE

Les membres de la Commission Centrale d'Arbitrage se joignent à nous pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous et vos proches une bonne et heureuse année 2016.

LA PHOTO DU MOIS

Merci à Jesus Renedo pour la photo du mois prise lors de la Sailing World Cup de Miami du 25 au 30 janvier 2016.

Corinne Aulnette
Responsable de la C.C.A.

Jean-Luc Denéchau
Président de la C.C.A.